



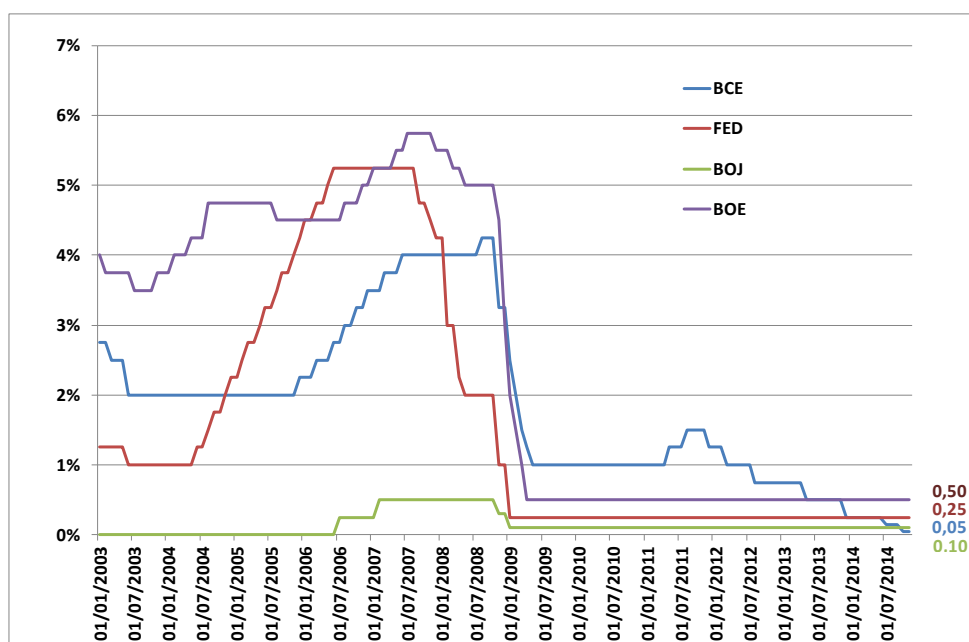
1 - Actualité nationale et internationale

Taux d'intérêt

BCE : Taux inchangés et mise en place des nouveaux programmes d'achats de titres

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 6 novembre 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi a déclaré lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire [...], nous avons décidé de laisser ces taux inchangés. Dans le sillage des décisions prises le 2 octobre 2014, nous avons commencé, le mois dernier, à faire l'acquisition d'obligations sécurisées dans le cadre de notre nouveau programme. Bientôt, nous commencerons également à faire l'acquisition de titres adossés à des actifs (asset - backed securities - ABS). Les programmes dureront au moins deux ans. Avec la série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées qui seront conduites jusqu'en juin 2016, ces achats auront une incidence notable sur notre bilan, qui devrait retrouver les dimensions qu'il affichait début 2012 [...]. Grâce aux mesures qui ont été mises en œuvre, la politique monétaire a réagi aux perspectives de faible inflation, à un essoufflement de l'élan de croissance et à l'atonie persistante de la dynamique de la monnaie et du crédit [...]. À mesure qu'elles se transmettront à l'économie, nos mesures de politique monétaire contribueront à ramener les taux d'inflation à des niveaux proches de notre objectif. Toutefois, dans une perspective à plus long terme, et en tenant compte de nouvelles informations et analyses, le Conseil des gouverneurs suivra de près et évaluera constamment le caractère approprié de l'orientation de sa politique monétaire. S'il devenait nécessaire d'accroître la réponse aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation, le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement à recourir à des instruments non conventionnels supplémentaires dans le cadre de son mandat. Le Conseil des gouverneurs a chargé les services de la BCE et les comités compétents de l'Eurosystème de veiller à la préparation en temps voulu des nouvelles mesures qui pourraient, le cas échéant, devoir être mises en œuvre. »

Taux directeur des principales banques centrales



Chômage

France : hausse du chômage en septembre

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'est établi à 3 432 500 en France métropolitaine fin septembre 2014. Ce nombre augmente par rapport à la fin août 2014 (+0,6 %, soit +19 200). Sur un an, il croît de 4,3 %.

Stabilité du chômage dans la ZE18 comme dans l'UE28

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,5% en septembre 2014, stable comparé à août 2014, mais en baisse par rapport au taux de 12,0% de septembre 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,1% en septembre 2014, également stable comparé à août 2014, mais en baisse par rapport au taux de 10,8% de septembre 2013. Eurostat estime qu'en septembre 2014, 24,512 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,347 millions dans la zone euro. Par rapport à août 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 108 000 dans l'UE28 et de 19 000 dans la zone euro. Comparé à septembre 2013, le chômage a baissé de 1,818 million de personnes dans l'UE28 et de 826 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Allemagne (5,0%) ainsi qu'en Autriche (5,1%), et les plus élevés en Grèce (26,4% en juillet 2014) et en Espagne (24,0%).

Inflation

France : stabilité de l'IPC en octobre

L'indice des prix à la consommation (IPC) est stable entre septembre et octobre 2014, après une baisse de 0,4 % lors du mois précédent. Corrigé des variations saisonnières, il est également stable, après un repli de 0,1 % en septembre. Sur un an, l'IPC augmente de 0,5 % en octobre 2014, en légère accélération par rapport à septembre (+0,3 %). Hors tabac, l'IPC croît de 0,4 % sur un an.

Légère hausse de l'inflation en zone euro

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,4% en octobre 2014, en hausse par rapport au mois de septembre, où il était de 0,3%. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, les services devraient connaître le taux annuel le plus élevé en octobre (1,2%, contre 1,1% en septembre), suivis de l'alimentation, boissons alcoolisées & tabac (0,5%, contre 0,3% en septembre), des biens industriels hors énergie (-0,1%, contre 0,2% en septembre), et de l'énergie (-1,8% contre -2,3% en septembre).

Asie

Japon : des précisions sur la politique monétaire de la BoJ

Après l'annonce inattendue par la BoJ d'une hausse de 60 % de son programme de rachats d'obligations publiques le 31 octobre, Haruhiko Kuroda, gouverneur de la Banque du Japon, a indiqué le 5 novembre lors d'une conférence annuelle des milieux économiques à Tokyo, que ces décisions « illustraient pleinement son engagement inébranlable » à mettre fin à une quinzaine d'années de déflation. « Il n'y a aucune limite aux outils que nous pouvons utiliser, y compris l'achat d'obligations souveraines japonaises », a-t-il précisé. L'objectif est d'atteindre 2 % d'inflation au cours du prochain exercice fiscal.

Actualité législative

Décret n° 2014-1242 du 24 octobre 2014 relatif à la simplification et sécurisation des dispositions budgétaires et comptables de la Nouvelle-Calédonie et des provinces de la Nouvelle-Calédonie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029627270&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2014-1243 du 24 octobre 2014 portant application des articles 84-4 et 183-4 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029627302&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2014-1244 du 24 octobre 2014 portant modification du décret n° 2010-1231 du 19 octobre 2010 portant organisation financière et comptable des établissements publics à caractère industriel et commercial de la Nouvelle-Calédonie, de ses provinces et de ceux constitués par plusieurs provinces :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029627319&dateTexte=&categorieLien=id>